

Notre-Dame-de-Bliquetuit,

Le 13 janvier 2022

Seine-Maritime
 Allouville-Bellefosse
 Arneville-Ambourville
 Anquelleville
 Arleau-en-Seine
 • La Molleteray-sur-Seine
 • Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Auzelbosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Cantleau
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hénouville
 Heurleauville
 Jumièges
 La Bouille
 La Corfanguie
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Louvelot
 Maulévrier-Sainte-Cérrude
 Mauny
 Noville
 Notre-Dame-de-Bliquetuit
 Petitville
 Port-Jérôme-sur-Seine
 • Touffreville-la-Câble
 • Triquerville
 Quevillon
 Rives-en-Seine
 • Caudebec-en-Caux
 • Saint-Wandrille-Rançon
 • Villevquier
 Sahurs
 Saint-Amour
 Saint-Aubin-de-Créot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Créot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Mauffec-d'Ételan
 Saint-Nicolas-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Pétr
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Sandouville*
 Tancarville
 Touffreville-la-Corbeline
 Volteville-la-Rue
 Yainville
 Yvelot
 Yville-sur-Seine

*Commune associée

Eure
 Aizier
 Barneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquelon
 Bourneville-Sainte-Croix
 • Bourneville
 • Sainte-Croix-sur-Aizier
 Caumont
 Conville
 Comeville-sur-Risle
 Étréville
 Foubec
 Hauville
 Hongueux-Guénouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routol
 Le Landin
 Le Perrey
 • Fourmetot
 • Saint-Ouen-des-Champs
 • Saint-Thurien
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routol
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Blacarville
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Tocqueville
 Toulainville
 Trouville-la-Haule
 Vieux-Port

JC/LD/ABD/IB/ 07.22

Objet : PLU Métropole Rouen NormandieDossier suivi par Astrid BIGAULT - DAM

Astrid.bigauld-dam@pnr-seine-normande.com

Monsieur Vincent MARTIN
 Président
 Communauté de Communes Roumois
 Seine
 666 Rue Alphonse Coquelin
 27310 BOURG ACHARD

OBJET : conseil sur la modification du PLU de Bourg Achard

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande afin de recueillir son avis sur le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune, je vous en remercie.

Il n'y a pas de rapport de compatibilité entre la charte du Parc et le Plan Local d'Urbanisme, nous vous transmettons donc ces éléments à titre de conseil.

Nous avons constaté dans le dossier de modification un assouplissement des règles concernant les clôtures dans l'ensemble des zones.

La présente modification vise notamment à autoriser les clôtures de type brise vue dans les zones UB, UC, AU1, A et N.

Il est autorisé dans le règlement après modification : « Les clôtures doivent être en harmonie avec les constructions, respecter le caractère général de la rue et ne pas dépasser 2,00 mètres de hauteur. Le long des voies, les clôtures pleines sont interdites. Les kits d'occultations de type grillages rigides à lamelles sont néanmoins autorisés (dans ce cas des passages pour la petite faune devront être intégrés aux dispositifs et les soubassements sont interdits). »

Le parc exprime l'importance de décliner les spécificités et les qualités paysagères des communes dans les projets d'aménagements.

Il est important de privilégier les clôtures végétales pour des raisons écologiques et paysagères :

- les haies ont un rôle en matière de maintien de la biodiversité. Elles participent notamment à la préservation et au confortement de la trame verte sur votre territoire. Les clôtures pleines constituent des obstacles pour la petite faune terrestre. Les grillages et brises vues ne contribuent pas à la préservation de la biodiversité en l'absence de haies. Même si des passages à faune sont réalisés, il est essentiel que les éléments arborés existants soient maintenus et que les plantations soient privilégiées.
- la qualité du paysage est déterminée par plusieurs éléments dont la typologie des limites. La présence de haies d'essences locales assure la qualité des interfaces avec les espaces naturels et agricoles. Elle permet une transparence des vues au-delà de la parcelle, en rappelant et renforçant l'importance du végétal et de l'arbre dans les paysages et en préservant le caractère des lieux.



Une autre vie s'invente ici